

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



TABLE DES MATIÈRES

Préambule

1. Contexte international
2. Contextes national et local
3. Les perspectives pour 2026
4. Analyse rétrospective du budget de la commune
 - A. La section de fonctionnement
 - B. La section d'investissement
 - C. L'état de la dette communale
5. Les orientations budgétaires
 - A. La section de fonctionnement
 - B. La section d'investissement
6. Les budgets annexes
7. Glossaire

PREAMBULE




Le Rapport d'orientations Budgétaires (ROB)

Le Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) constitue une étape obligatoire et structurante du cycle budgétaire des collectivités territoriales. Présenté préalablement au vote du budget primitif, il permet à l'assemblée délibérante de débattre sur les grandes orientations financières et budgétaires qui guideront l'action de la commune pour l'exercice à venir.

Ce rapport n'a pas vocation à arrêter des décisions définitives, mais à offrir un **cadre d'analyse, de réflexion et de prospective**, en mettant en perspective :

- le contexte économique et institutionnel sur un plan large puis en focus local
- la situation financière de la collectivité,
- les marges de manœuvre existantes,
- ainsi que les priorités politiques envisagées.

Pour une commune comme Ardres, le ROB revêt une importance particulière : il permet d'anticiper les contraintes financières, de sécuriser la trajectoire budgétaire et de garantir la soutenabilité des projets communaux, tout en maintenant un service public de proximité de qualité.

	Le DOB est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants
	Il doit se tenir sous 10 semaines maximum avant l'examen du budget
	Il doit donner lieu à une délibération ainsi qu'à un rapport
Rappel : <ul style="list-style-type: none">• <i>Le DOB n'a aucun caractère décisionnel et n'engage pas la commune dans ses délibérations budgétaires à venir. Il prend acte de ce débat par une délibération spécifique.</i>	
Le DOB doit prévoir : <ul style="list-style-type: none">• Les orientations budgétaires pour l'année à venir.• La structure et la gestion de la dette.• Les engagements pluriannuels.	

1. CONTEXTE INTERNATIONAL

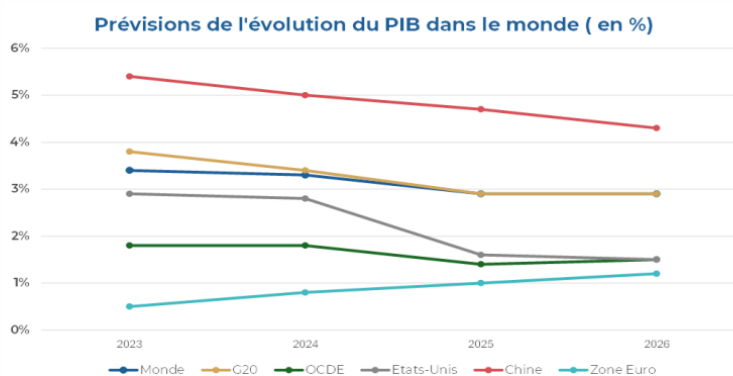
1. Le contexte mondial : un environnement toujours incertain

Le contexte international demeure marqué par de fortes **incertitudes économiques, géopolitiques et énergétiques**. Les tensions géopolitiques persistantes, les conflits armés en Europe ou au Moyen-Orient, les enjeux liés à la transition énergétique et climatique, ainsi que l'évolution des échanges commerciaux mondiaux continuent d'avoir des répercussions directes sur les économies nationales.

Sur le plan économique, malgré un ralentissement progressif de l'inflation observé dans plusieurs pays, les effets cumulés des années précédentes continuent de peser sur :

- le coût des matières premières,
- les charges énergétiques,
- les coûts de construction et d'entretien des équipements publics.

Ces éléments impactent directement les finances des collectivités locales, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement.



- Ralentissement de la croissance mondiale en 2025 et 2026
- Estimation de + 0,6 % en 2025 et + 1% en 2026

2. Le contexte européen en 2025

À l'échelle européenne, l'année 2025 s'inscrit dans une phase de **consolidation budgétaire**, après plusieurs années de politiques de soutien exceptionnelles liées aux crises qui se sont succédées (COVID, conflits, coûts des énergies...).

L'Union européenne poursuit ses objectifs stratégiques autour de :

- la transition écologique,
- la transformation numérique,
- la cohésion sociale et territoriale.

2. CONTEXTES NATIONAL ET LOCAL

1. Contexte national

Depuis quelques années, la France s'est distinguée par l'ampleur de son déficit public. Ce dernier a atteint 5.8% du PIB en 2024, soit le déficit le plus élevé de la zone euro. En 2025, ce classement ne changerait pas avec un déficit prévu à 5.4%. Depuis la mise en place en 1997 du Pacte de Stabilité et de Croissance, le seuil des 3% de déficit n'a été tenu que 8 années (soit moins d'une année sur trois).

2. Contexte régional

La région des **Hauts-de-France** présente des caractéristiques socio-économiques spécifiques, marquées par :

- une dynamique de reconversion économique,
- des enjeux forts en matière d'emploi, de mobilité et de transition écologique,
- une attention particulière portée à la cohésion territoriale et à l'aménagement du territoire.

Les collectivités locales de la région, et notamment les communes de taille moyenne, jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social, le soutien à la vie associative et le développement de services de proximité.

3. Contexte départemental

Dans le Pas-de-Calais, ces enjeux se traduisent par la nécessité de concilier :

- attractivité du territoire,
- maîtrise des dépenses publiques,
- maintien d'un cadre de vie de qualité pour les habitants.

4. La Communauté de Communes Pays d'Opale

Ardres fait partie de la Communauté de Communes Pays d'Opale (CCPO). L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupe 23 communes et compte 25188 habitants sur son territoire (chiffres : 2018). Parmi les compétences exercées par la CCPO, on retrouve notamment : l'aménagement de l'espace, de l'habitat et du cadre de vie, le développement économique, le développement touristique, les services à la population et l'action sociale, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la culture et la communication.

Un projet de territoire, fruit d'une concertation auprès de la population, avec les élus et techniciens, a permis l'émergence de priorités autour d'enjeux pluriels (habitat, emploi, mobilité, enfance-jeunesse...) pour la période -2022-2032. Ce projet de territoire est consultable sur le site de la CCPO.

La CCPO en 2025 :

⇒ **Mobiservices**, le service public et solidaire au plus près de chez vous :

Implanté à la Maison de Pays de l'Ardrésis, France Services a connu en 2025 une forte hausse de fréquentation, confirmant son rôle central dans les démarches administratives du quotidien. Afin de répondre aux difficultés de mobilité de certains habitants, la Communauté de Communes Pays d'Opale a lancé, le 04 novembre 2025, MOBISERVICES, un service public itinérant et solidaire. Grâce à un véhicule adapté et à deux agents formés, MOBISERVICES se déplace chaque mois dans les communes du territoire. Cela permet de faciliter les démarches administratives et l'accès aux droits pour tous. De plus, l'épicerie solidaire Epi Pays d'Opale facilite

l'accès à une alimentation locale et de qualité. Pour connaître les jours de passage, contactez votre mairie ou consultez www.paysdopale.fr, rubrique Mobiservices

⇒ **PassPass TAD**, le transport à la demande ouvert à tous :

La nouvelle formule du Pass Pass TAD, le transport à la demande communautaire a fêté sa première année. Accessible à tous les habitants du territoire, ce service permet de se déplacer pour 3 € par trajet (1 € au tarif social), dans la limite de 8 courses par mois, vers n'importe quelle commune de la CCPO ou vers des arrêts extérieurs définis (gares, hôpitaux, etc.). Simple d'utilisation, il suffit de s'inscrire et de réserver son trajet auprès de la plateforme dédiée au 03 83 73 73 44. Le service fonctionne du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Pour garantir son bon fonctionnement, toute course réservée doit être honorée, sauf cas de force majeure. L'ensemble des modalités est à retrouver sur www.paysdopale.fr, rubrique Mobilité.

⇒ **Crèche d'Ardres** : Un passage de 25 à 28 places pour répondre au mieux à la demande :

Poursuivant l'objectif de toujours répondre au mieux à la demande d'accueil collectif et au prix de quelques travaux d'agrandissement, la crèche communautaire d'Ardres, est aujourd'hui agréée pour accueillir 28 enfants (au lieu de 25 initialement).

5. Ardres

⇒ **ARDRES 2025 : LA CONCRETISATION DE PROJETS D'ENVERGURE.**

L'année 2025 a de nouveau été une année ambitieuse pour la commune d'Ardres dont les projets structurants ont été menés à bien. Parmi ceux-là, les travaux du quartier de Saint Just ont redessiné l'espace et le cadre de vie de ce secteur très fréquenté de la commune. La concrétisation du système de vidéoprotection a été réalisée, permettant de renforcer la sécurité des habitants et des visiteurs tout en équipant les services de protection d'outils de prévention et de recherches fiables. De nombreuses voiries et des trottoirs ont été réaménagés sur l'ensemble du territoire communal. Suite aux aléas climatiques sans précédents qui se sont récemment produits dans la région, des travaux de réparation ont été effectués. Le centre tennistique a par ailleurs bénéficié d'un réentoilement. L'Eglise d'Ardres a été dotée d'une révision de son étanchéité.

⇒ **PREVOIR, ET ANTICIPER : RIGUEUR BUDGETAIRE ET OPTIMISATION DES RESSOURCES**

La municipalité veille à être garante d'un suivi comptable et budgétaire rigoureux. C'est au prix d'un suivi quotidien entre les élus et les équipes que la commune dégage des excédents de fonctionnement, témoignant d'une rigueur dans le suivi des dépenses.

⇒ SUBVENTIONS ET EMPRUNTS

La recherche de subventions est un travail de fond réalisé avec une mobilisation constante pour permettre à la commune de se positionner sans délais dans l'obtention de financements pour concrétiser des projets d'ampleur comme ceux mentionnés plus haut. Ce travail méthodique est le fruit d'une veille constante sur les opportunités proposées par les partenaires : Europe, Etat, Région, Département, Communauté de Communes...

3. LES PERSPECTIVES POUR 2026

1. La loi de finances 2026 et le contexte national : quels impacts pour les collectivités ?

Dans un contexte national de **maîtrise des finances publiques**, la loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une volonté de redressement des comptes de l'État. Cette orientation se traduit par une attention particulière portée à l'évolution des dépenses des collectivités territoriales.

Pour les communes, les principales conséquences se traduisent notamment par :

- une stabilité relative, voire une contrainte, sur les dotations de l'État,
- une vigilance accrue sur l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- un renforcement des exigences en matière de pilotage financier et de prospective.

Par ailleurs, les collectivités doivent continuer à absorber des charges nouvelles ou en hausse (énergie, masse salariale, entretien du patrimoine), tout en maintenant un niveau de service public attendu par la population.

Dans ce contexte, la construction budgétaire nécessite une gestion rigoureuse, prudente et anticipée.

« Les collectivités territoriales seront également sollicitées, mais « *dans des proportions acceptables* », souligne le Premier ministre. L'effort attendu des collectivités est ramené à près de 2 milliards d'euros, contre 4,4 milliards dans la version initiale du budget. » (La Tribune du 21.01.2026)

Les différentes mesures du Projet de Loi de Finances 2026 :

Le projet de loi de finances pour l'année 2026 a été déposé le 14 octobre. Le texte retient une hypothèse de croissance de 1% du PIB (jugé optimiste par le Haut conseil des finances publiques). Le PLF prévoit un déficit de -4,7% du PIB tout en conservant l'objectif d'un retour à un déficit inférieur à 3% du PIB à horizon 2029. Il est demandé, pour la seconde année, une contribution des collectivités à hauteur de **5 Md€** par différentes mesures pour atteindre cet objectif :

- Diminution de la compensation de l'abattement sur les valeurs locatives industrielles (proposition de -25%)
- Augmentation de l'abattement sur les terres agricoles de la taxe foncière non bâties (passage de 30 à 50%)
- Création d'un nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO 2)
- Réduction du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'investissement uniquement (suppression de la compensation sur les dépenses de fonctionnement)
- Augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux (nouvelle hausse de 3 points)
- Stabilité de l'enveloppe de la DGF et des dotations d'investissement avec création du Fonds d'investissement pour les territoires (fusion de la DETR, DPV et DSIL)
- Le Fonds vert est réduit d'un montant de 500 millions (1,15 milliard en 2025 contre 650 millions prévu en 2026)

2. Les valeurs locatives

Les valeurs locatives pour 2026 : hausse de 0,8%. Pour l'année 2026, les bases servant au calcul des impôts locaux seraient revalorisées de 0,8 %.

4. ANALYSE RETROSPECTIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant 2025 des recettes de fonctionnement, hors travaux en régie et opérations d'ordre, s'élève à 5.546.933,05€, répartis comme suit :

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP</i>	<i>Réalisé</i>
013	Atténuations de charges	138 000,00	75 308,49
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	322 200,00	340 423,02
73	Impôts et taxes	983 003,00	1 011 672,09
731	Impositions directes	1 867 700,00	1 939 194,82
74	Dotations et participations	1 467 478,84	1 489 436,22
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00	107 366,83
76	Produits financiers	700,00	994,94
77	Produits spécifiques	4 000,00	582 236,64
002	Excédent de fonctionnement reporté	807 365,52	807 365,52
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	190 000,00	130 927,91
		5 835 447,36	6 485 226,48

Les recettes de fonctionnement présentent un niveau global supérieur aux prévisions budgétaires, soit un produit encaissé d'environ 6,48 M€ pour un budget prévisionnel de 5,83 M€.

Cette situation traduit :

- une bonne fiabilité des recettes (impôts, dotations),
- la présence de recettes exceptionnelles.

Analyse par chapitres

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre est réalisé à un niveau inférieur aux prévisions.

Cela s'explique par des remboursements de charges de personnel (maladie, assurance) plus faibles que prévu. Dans ce chapitre, on retrouve également la part salariale de la mise à disposition partielle d'un agent pour le CCAS.

Il s'agit de recettes non garanties, sur lesquelles la commune ne peut pas s'appuyer durablement.

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine

Les recettes issues des services municipaux dépassent les prévisions. Ils concernent notamment les redevances funéraires, celles pour les activités à caractère de loisirs ou encore pour les services périscolaires ;

Cela traduit :

- une bonne fréquentation des services communaux,
- une gestion efficace du domaine communal,
- une adaptation maîtrisée des tarifs ou des usages.

Les recettes témoignent du maintien d'un service public attractif.

Chapitres 73 et 731 – Impôts et taxes, impositions directes

Les recettes fiscales sont supérieures aux prévisions, ce qui constitue un élément de stabilité financière. Les recettes comprennent notamment :

- L'attribution de compensation versée par la CCPO – 903 244 €
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) qui permet d'opérer une redistribution horizontale des ressources au sein de chaque catégorie de collectivité – 29 759 €

Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations de l'État et participations sont réalisées conformément aux prévisions, avec un léger dépassement. Parmi ces dotations :

- La dotation forfaitaire des communes (381.776,00€)
- La Dotation de Solidarité Rurale (603.088,00€)
- La Dotation Nationale de Péréquation (344.624,75€)

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

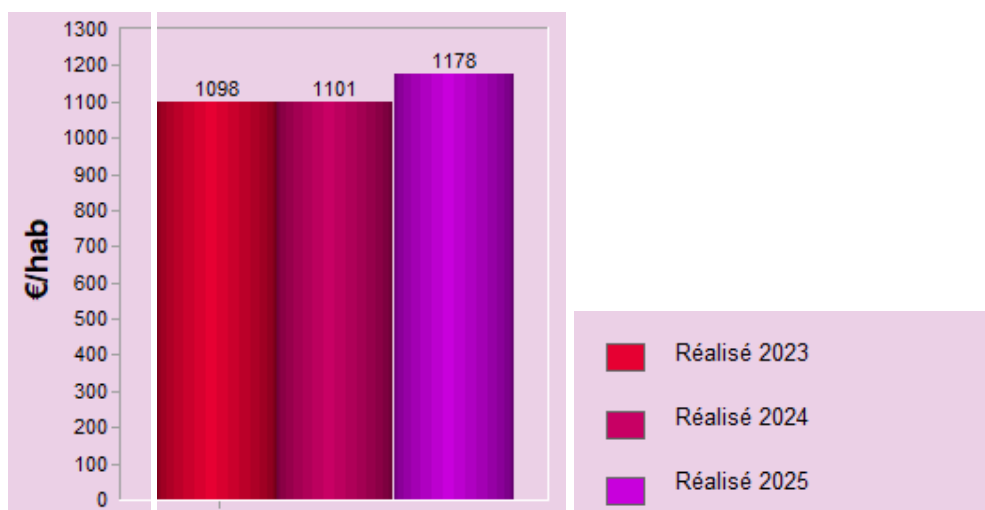
Il s'agit :

- de recettes mensuelles (loyers),
- et de produits ponctuels sans caractère récurrent (remboursement suite incendies de la station d'épuration et réfection du ponton de la Base Municipale de Loisirs)

Chapitre 77 – Produits spécifiques

Le montant réalisé est exceptionnellement élevé par rapport à la prévision, due à deux cessions (ventes des logements avenue Général de Gaulle) ainsi qu'à la vente de terrains dans le cadre de l'aménagement de la Ligne d'Anvin II.

Recettes réelles de fonctionnement / Population



2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2025, les dépenses de fonctionnement, hors opérations d'ordre, sont de 4.587.606,10€, réparties comme suit :

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP</i>	<i>Réalisé</i>
011	Charges à caractère général	1 540 300,00	1 525 180,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 570 000,00	2 379 507,84
65	Autres charges de gestion courante	583 063,84	560 326,59
66	Charges financières	155 000,00	120 930,19
67	Charges spécifiques	5 000,00	1 661,00
023	Virement à la section d'investissement	382 083,52	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 000,00	820 788,55
		5 835 447,36	5 408 394,65

Les dépenses de fonctionnement sont globalement maîtrisées, avec un taux de réalisation de 92,97%, soit environ 5,40 M€ réalisés pour 5,83 M€ inscrits au budget.

Cela traduit :

- une gestion prudente et rigoureuse,
- une capacité de la commune à adapter ses dépenses en cours d'exercice,
- et une volonté de préserver les équilibres financiers, dans un contexte économique contraint.

Analyse par chapitres

Chapitre 011 – *Charges à caractère général*

Les charges à caractère général sont réalisées quasi fidèlement aux prévisions, ce qui témoigne :

- d'une prévision budgétaire sincère,
- d'un pilotage fin des dépenses courantes (énergie, fournitures, prestations).

Malgré les tensions inflationnistes sur certains postes, la commune a su contenir ses charges de fonctionnement courant, sans dégradation du service rendu à la population.

Chapitre 012 – *Charges de personnel*

Les dépenses de personnel sont maîtrisées.

La masse salariale reste le poste le plus important des dépenses de fonctionnement. Sa maîtrise est primordiale tout en devant rester compatible avec la qualité du service public.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est réalisé à un niveau proche des prévisions.

Il concerne notamment :

- les subventions versées (associations, Caisse des Ecoles, CCAS)
- les participations (services d'incendie),
- certaines charges obligatoires (cotisations de sécurité sociale)

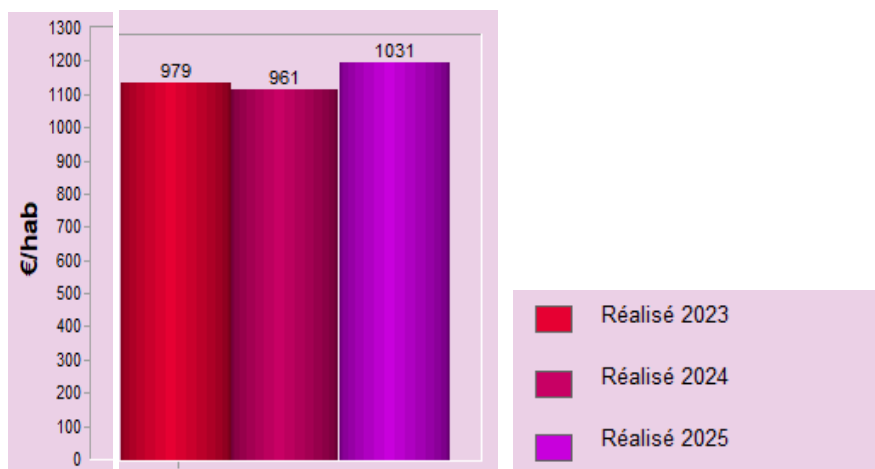
La commune a maintenu son soutien au tissu associatif et aux partenaires locaux, tout en respectant les enveloppes votées.

Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières sont nettement inférieures aux prévisions ce qui témoigne d'un niveau d'endettement maîtrisé.

En fin d'exercice 2025, la section de fonctionnement dégage ainsi un excédent prévisionnel de 1.076.831,83€.

Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / Population



B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant 2025 des recettes d'investissement, hors opérations d'ordre, est de 2.330.045,56 €, répartis comme suit :

Chap./Articles	Désignation	BP	R.A.R 2024	Total Budget	Réalise
10	Dotations, fonds divers et réserves	471 894,76	0,00	471 894,76	499 438,39
13	Subventions d'investissement reçues	1 277 980,48	51 791,21	1 329 771,69	377 264,06
16	Emprunts et dettes assimilés	2 900 000,00	0,00	2 900 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	123,35
45	Comptabilité distincte rattachée	242 297,84	0,00	242 297,84	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	453 219,76	0,00	453 219,76	453 219,76
021	Virement de la section de fonctionnement	382 083,52	0,00	382 083,52	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 000,00	0,00	600 000,00	820 088,55
041	Opérations patrimoniales	242 297,84	0,00	242 297,84	169 056,47
	Total Général	6 569 774,20	51 791,21	6 621 565,41	3 319 190,58

Le budget total des recettes d'investissement est de 6,62M€ avec un réalisé à 3,31M€.

Analyse par chapitres

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Les recettes sont composées du FCTVA et de la taxe d'aménagement :

- les produits issus du FCTVA, indexés sur les investissements réalisés en année n-1, sont de 306.600,69 € ;
- les recettes de taxe d'aménagement sont, quant à elles, de l'ordre de 37.788,22€, supérieures aux prévisions.
- Nous y retrouvons également les 155.049,48 € d'excédent de fonctionnement transmis à la section d'investissement.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues :

Les subventions, d'un montant de 362.264,16 €, concernent :

- Provenant de l'Etat pour un montant de 164.942,40€ :
 - la réhabilitation de voiries rue du Général de Saint Just,
 - un acompte de la subvention pour la vidéoprotection.
- Provenant du Département pour un montant de 196.798,46€ :
 - la réhabilitation de voiries rue du Général de Saint Just,
 - les menuiseries de la Chapelle des Carmes
 - la toiture du complexe tennistique
 - les travaux rue Couteau, avenue du lac, rue des Rainettes
 - études et travaux Pont à Cochons

- Provenant d'autres organismes pour un montant de 523,30€ :
- Subvention matériel informatique

D'autres soldes de subventions sont en cours de traitement et seront perçus sur l'exercice 2026. La commune doit percevoir un solde de subventions pour un total de 1.418.775,60€

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés :

Un emprunt a été contracté en 2025. Il n'a pas été jugé opportun d'effectuer un prêt plus important, bien que prévu au BP 2025, compte tenu des finances de la commune et de l'avancement des différents projets.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant 2025 des dépenses d'investissement, hors opérations d'ordre et travaux en régie s'élève à 3.728.242,67 € ; il est réparti comme suit :

Chap./Articles	Désignation	BP	R.A.R 2024	Total Budget	Réalise
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	550 000,00	0,00	550 000,00	462 288,07
20	Immobilisations incorporelles	99 084,40	76 068,61	175 153,01	71 888,91
204	Subventions d'équipement versées	42 401,87	0,00	42 401,87	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 555 434,17	0,00	2 555 434,17	1 456 419,23
23	Immobilisations en cours	2 282 286,68	583 991,84	2 866 278,52	1 737 646,46
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	190 000,00	0,00	190 000,00	130 927,91
041	Opérations patrimoniales	242 297,84	0,00	242 297,84	169 056,47
	Total Général	5 961 504,96	660 060,45	6 621 565,41	4 028 227,05

Analyse par chapitres

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

le paiement du capital de la dette est inscrit pour un montant de 462 k€

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

les dépenses, d'un montant de 71 k€, sont essentiellement composées des frais d'étude et assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du quartier Saint Just, l'extension du cimetière et la mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Les dépenses sur les biens matériels (bâtiments, voirie, équipements) sont réalisées à un peu plus de la moitié. Elles correspondent notamment aux travaux liés à l'aménagement du quartier Saint Just ou encore les réparations de voiries sur l'ensemble du territoire communal.

⇒ Parmi les autres réalisations au chapitre :

- réfection de la toiture de l'école André Pruvot,
- entoilage des courts tennistiques,
- aménagement de la Gare du Pont d'Ardres,
- réfection de l'étanchéité de la toiture de l'Eglise,
- installation de la porte du sas d'accueil de la Mairie,
- installation des portes et fenêtres de la salle en étoile de Bois en Ardres,
- mise en place d'un système de sécurité de la salle municipale ainsi que d'une porte coupe-feu,
- création d'une rampe pour les modulaires des écoles de Bois en Ardres,
- installation de matériel informatique,
- acquisition de matériel pour les services techniques,
- acquisition de mobilier pour les écoles.

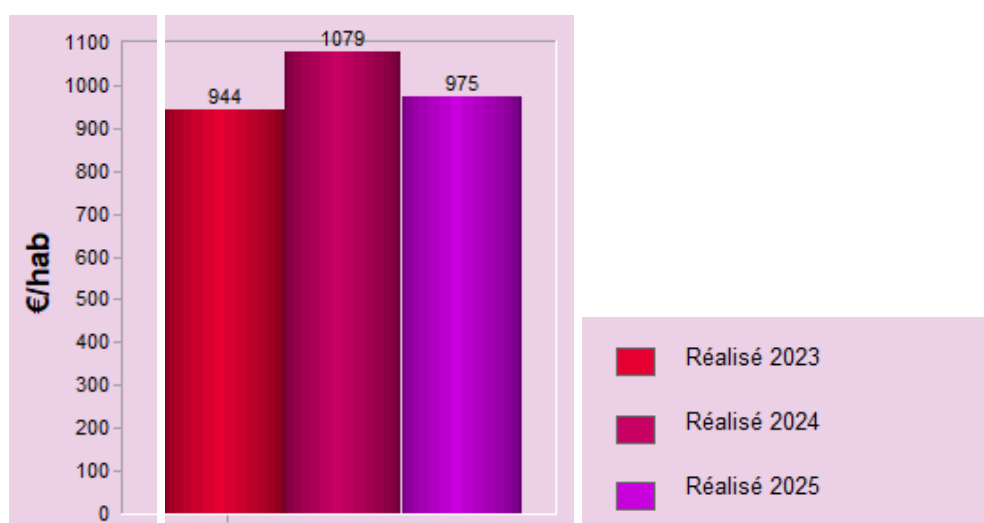
Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les dépenses liées aux travaux du quartier de Saint Just et sa réhabilitation.

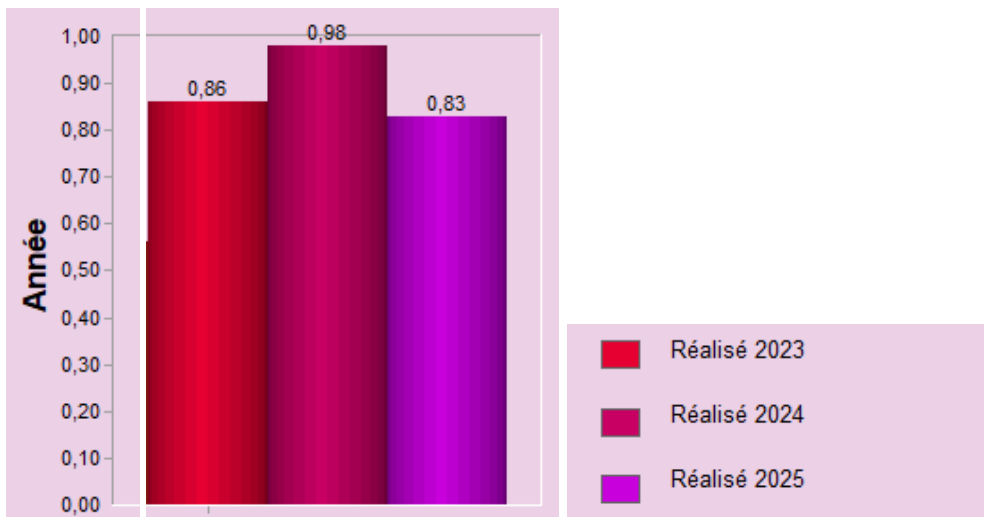
C- L'ETAT DE LA DETTE COMMUNALE

Au 31 décembre 2025, la dette en capital de la commune s'élève à 4 800 037,06 €.

L'annuité de la dette est de 599.480,30 € pour 2025, répartie en 462.288,07 € pour la part capital et 137.192,23 € pour la part intérêts.

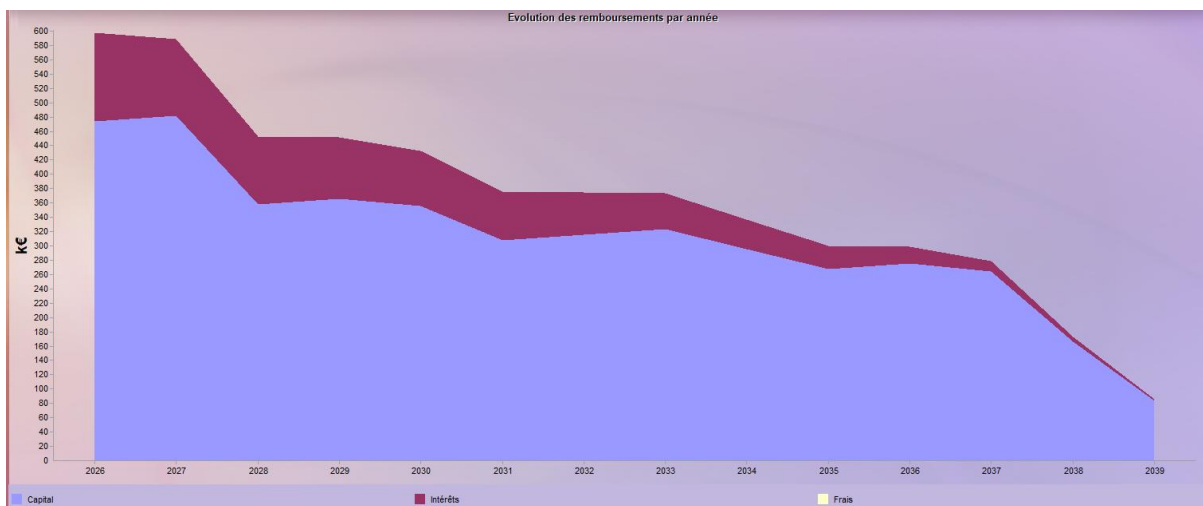


Encours de la dette au 31/12/2025 / Population



Encours de la dette au 31/12/2025 / Recettes réelles de fonctionnement

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette sur le budget principal est composé d'emprunts, tous à taux fixes. La structure de la dette est constituée à 100% de produits ne présentant pas de risques selon la charte de bonne conduite en vigueur depuis 2009.



Evolution des remboursements par année

5. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- LES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

Analyse par chapitres

Chapitre 013 – Atténuation de charges

Les produits attendus devraient de nouveau être inférieurs à ceux de 2025, avec le retour d'agents en arrêt longue maladie / longue durée.

Chapitre 70 – Produits des services

Les recettes peuvent être estimées à 340 000 €, sur la base de l'exercice 2025.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les recettes devraient peu varier.

L'attribution de compensation (CCPO) et les fonds de péréquation (CCPO) seront probablement les mêmes qu'en 2025.

L'actualisation des valeurs locatives foncières, fonction de l'inflation constatée, sera de 0,8%, selon les éléments gouvernementaux.

Le tableau ci-dessous reprend les données de l'état de notification 2025 actualisé à 0,8 %.

	Taux 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits prévisionnels 2026
Taxe d'habitation	20,59 %	102.816,00 €	21.116.81€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41,66 %	3.438.306,14 €	1.432.398,33 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,92 %	96.667,20 €	56.956,31 €
PROPOSITION : pas d'augmentation des taux communaux en 2026			1.510.471,45 €

Quant au dégrèvement de la taxe d'habitation, il sera compensé par l'Etat par le biais de l'effet de coefficient correcteur pour un montant estimé à 283.339,00€.

Les produits attendus sont ainsi de **1.793.810,45 €**.

Chapitre 74 – *Dotation et participations*

Les données n'ont pas encore été transmises par l'Etat ; aussi, dans le même esprit de vigilance et de prudence, nous pouvons nous baser sur les recettes 2025 en estimant les dotations pour un total d'environ 1.485.000,00€.

Chapitre 77 – *Produits spécifiques*

Les recettes dépendront des ventes en cours, comme celle du logement de la rue de Saint Just à Bois en Ardres.

2- LES DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – *Charges à caractère général*

Les coûts de l'énergie se sont stabilisés, le prix de l'électricité est annoncé en légère baisse à compter de février mais les prix du gaz, prévus par notre fournisseur devraient connaître une hausse considérable.

En 2025, les dépenses à ce chapitre étaient de 1.525.180,48€ (similaires au prévisionnel) ; considérant une inflation à 1,9% en 2026 et les annonces de nos fournisseurs, les charges à caractère général pourraient être estimées à 1.600.000,00€.

Chapitre 012 – *Charges de frais de personnel et frais assimilés*

Les dépenses devraient être identiques à celles de 2025 ou légèrement supérieures du fait des avancées d'échelon, aucune hausse du point d'indice n'ayant été toutefois annoncée dans le PLF 2026 ; l'optimisation des services a été poursuivie. Une base sur le BP 2025 à 2.570.000,00 pourrait être prévue à laquelle il convient d'ajouter le coût du recensement 2026 estimé à 11.000,00€.

Chapitre 65 – *Autres charges de gestion courante*

Pas de changement attendu pour les autres charges de gestion courante, estimées à 560.000€.

Chapitre 66 – *Charges financières*

Elles seront de 123k€

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- LES RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 – *Dotations et fonds divers et réserves*

Le FCTVA, fonction des investissements réalisés en 2025, serait en hausse et devrait être de l'ordre de 557.335,60€ en 2026. Pour rappel, le taux FCTVA appliqué à certaines dépenses d'investissement réalisées en N-1 est de 16,404 % et à certaines dépenses de fonctionnement réalisées en N-1 est de 5.6 %.

Chapitre 13 – *Subventions d'investissement reçues*

Il s'agira de percevoir les subventions et soldes de subventions relatifs aux différents projets en cours, pour lesquels 1.418.775,60€ nous ont été accordés.

2- LES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 – *Emprunts et dettes assimilés*

Les dépenses pour le remboursement du capital de la dette s'élèveront à 474.350,86€.

Chapitre 20 – *Immobilisations incorporelles*

Reste prévu le financement pour la refonte du site internet de la commune.
Sur les engagements antérieurement pris restent également :

- Solde de l'AMO du quartier St Just,
- Solde de l'AMO du projet d'extension du cimetière.

Chapitres 21 et 23 – *Immobilisations corporelles*

Les montants prévisionnels seront déterminés en fonction du programme d'investissement discuté au débat d'orientation budgétaire.

Mais nous conservons les engagements et restes à payer suivants :

- **Au 23** : 415.951,30€ restent engagés dans le projet du quartier Saint Just, 11.640,76,54€ pour la vidéoprotection.

- LES BUDGETS ANNEXES

A – LE BUDGET EAU

Le budget Eau 2025 présente les résultats de clôture suivants :

- En fonctionnement : -3.112,28€
- En investissement : +19.089,46€

L'excédent en résultat de clôture est donc de +15.977,18€.

L'excédent de résultat global de clôture 2025 s'élève à +345.271,87€

B – LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget Assainissement 2025 présente les résultats de clôture suivants :

- En fonctionnement : +50.875,56€
- En investissement : +127.527,67€

L'excédent en résultat de clôture est donc de +178.403,23€

L'excédent de résultat global de clôture 2025 s'élève à +612.552,80€.

GLOSSAIRE

CAF : Capacité d'Autofinancement

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat "enfance et jeunesse" est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et une collectivité territoriale, un regroupement de communes, une entreprise y compris une administration de l'État.*

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

Le Code général des collectivités territoriales regroupe, en France, des dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des collectivités territoriales.

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est un impôt local créé en France par la loi de finances pour 2010. Elle est un composant, avec la cotisation foncière des entreprises, de la contribution économique territoriale qui a remplacé la taxe professionnelle.

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

En France, les dotations globales de fonctionnement sont des concours financiers de l'État au budget des collectivités territoriales

DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) représentent les taxes que les collectivités locales et que l'Etat imposent lors de la vente d'un bien immobilier quel qu'il soit.

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

Elle a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier (part principale) et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises (ex-taxe professionnelle, majoration de la part principale), c'est-à-dire de faire de la péréquation sur la richesse fiscale.

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements.

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

La DSR est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant et, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

LA DOTATION de solidarité urbaine (DSU) a été créée en 1991 pour réduire les inégalités entre les villes « pauvres » et les villes « riches ».

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Un établissement public de coopération intercommunale est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun.

FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Le fonds de compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'État dans le but de contribuer financièrement aux investissements des collectivités territoriales.

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression.

FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est un fond de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, créé par la loi de finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle.

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

L'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles en France, depuis 1946.

PIB : Produit Intérieur Brut

Le produit intérieur brut est l'indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la « production de richesse » annuelle effectuée par les agents économiques résidant à l'intérieur d'un territoire.

PLF : Projet de Loi de Finances

La loi de finances pour 2023 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique.

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

Un service départemental d'incendie et de secours, est, en France, un établissement public à caractère administratif doté d'une assemblée délibérante gérant les sapeurs-pompiers au niveau d'un département.

TH : Taxe d'Habitation

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

-